

*Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2019*

---

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 juin 2019**

---

**L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 20 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, M. Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Jean-Michel JESUPRET qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBES

Absent et non représenté : 1 Mme Amandine VIGNERON

*M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.*

**N° DL26062019-05 : Annulation de la vente à la SARL LBJ de terrains rue de la Poste au Moutchic.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°DL22112018-02 du 22 novembre 2018 le conseil municipal a accepté la cession à la SARL LBJ représentée par Monsieur Jérôme BLANC d'un ensemble foncier de 4 121 m<sup>2</sup> composé des parcelles privées communales cadastrées section AI n°223 de 524 m<sup>2</sup>, n°224 de 1 760 m<sup>2</sup>, n°225 de 116 m<sup>2</sup>, n°226 de 194 m<sup>2</sup>, n°227 de 158 m<sup>2</sup>, n°228 de 511 m<sup>2</sup>, n°229 de 194 m<sup>2</sup> et n°230 de 371 m<sup>2</sup> au prix de 575 000 €.

Cette délibération n'a pas été suivie d'effet, aucun compromis de vente n'ayant pu être signé avec la SARL LBJ.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 juin 2019,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

ANNULE la délibération n°DL22112018-02 du 22 novembre 2018 précitée.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire  
Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20190703-  
DL26062019-05-DE  
Date de réception préfecture :  
03/07/2019 Page 2 sur 2